Franck Silvestre < franck.silvestre@ticetime.com>

Cette oeuvre est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale 3.0 non transposé.

#### **Table of Contents**

1. Logiciel libre / Logiciel Open Source
Logiciel libre / logiciel Open Source
Libre vs Open Source
2. Licences et droits d'auteur
2.1. Définitions
2.2. Les grandes familles de licences libres
3. Les modèles économiques
3.1. L'offre commerciale au service du libre
3.2. Le libre au service de l'offre commerciale
3.3. Le libre au service de l'image de l'entreprise
Ouestions en vrac

# 1. Logiciel libre / Logiciel Open Source

# Logiciel libre / logiciel Open Source

Un logiciel est libre quand le tituaire d'une copie du dit logiciel dispose des libertés

- (0) de l'éxecuter (l'utiliser)
- (1) d'étudier et de modifier le code source du logiciel
- (2) de distribuer des copies exactes du logiciel
- (3) de distribuer des copies modifiées du logiciel

# Libre vs Open Source

La différence entre les deux notions est essentiellement idéologique.

Richard Stallman in Open Source misses the point

Les deux termes décrivent à peu près la même catégorie de logiciel, mais ils représentent des points de vue basés sur des valeurs fondamentalement différentes. L'open source est une méthodologie de développement ; le logiciel libre est un mouvement de société. Pour le mouvement du logiciel libre, le logiciel libre représente un impératif éthique, l'indispensable respect de la liberté de l'utilisateur. En revanche, la philosophie de l'open source considère uniquement les questions pratiques, en termes de performance. Elle dit

que les logiciels non libres sont des solutions sous-optimales aux problèmes pratiques à résoudre. La discussion de l'open source ne s'intéresse pas au bien et au mal, seulement à la popularité et au succès. [...]. Pour le mouvement du logiciel libre, au contraire, le logiciel non libre est un problème de société, et la solution est d'arrêter de l'utiliser pour migrer vers le logiciel libre.

# 2. Licences et droits d'auteur

#### 2.1. Définitions

## Licence de logiciel

Wikipédia

Une **licence de logiciel** est un **contrat** par lequel le titulaire des **droits d'auteur** sur un programme informatique définit avec son cocontractant (**exploitant ou utilisateur**) les conditions dans lesquelles ce programme peut être utilisé, diffusé ou modifié.

#### **Droits d'auteur**

Wikipedia

Le **droit d'auteur** est l'ensemble des prérogatives exclusives dont dispose un auteur ou plus généralement ses ayants droit (société de production, héritiers) sur des œuvres de l'esprit originales. Il se divise en deux branches :

- (1) **le droit moral**, qui reconnaît à l'auteur la paternité de l'œuvre et qui vise aussi le respect de l'intégrité de l'œuvre. Dans certains pays il est perpétuel, inaliénable et imprescriptible ;
- (2) **les droits patrimoniaux**, qui confèrent un monopole d'exploitation économique sur l'œuvre, pour une durée variable (selon les pays ou cas) au terme de laquelle l'œuvre entre dans le « domaine public ».

## 2.2. Les grandes familles de licences libres

## Licences de type "strong copyleft"

- GPL, Cecill (adaptation au droit français de la GPL).
- Toute modification et/ou extension du logiciel doivent être distribuées sous une licence compatible.
- Appelée licence "virale" par ses détracteurs.
- Exemples : MySQL, Moodle, le noyau Linux

## Licences de type "no-copyleft"

• Apache, BSD, Cecill B,...

- Aucune contrainte sur les modifications/extensions : possibilité de modifier le code et de le distribuer sous licence propriétaire.
- Appelée licence "permissive" par ses détracteurs.
- Exemples : Apache Tomcat, PostgreSQL

#### Licences de type "weak copyleft"

- LGPL, Cecill C.
- Toute modification du composant logiciel doit être distribuée sous une licence compatible
- Possibilité d'utiliser le composant logiciel dans un logiciel distribué sous licence propriétaire.
- Exemples: Liferay, Libre Office, WildFly (JBoss), Eclipse

#### **Exercice**

Exercice - La licence GPL appliquée à une application Web

- Soit L un logiciel distribué sous licence GPL et utilisable uniquement via un serveur (exemple : Moodle).
- Soit E une entreprise qui modifie le logiciel L pour en faire une version L'.
- L'entreprise E propose à des utilisateurs la version L' du logiciel via son serveur.

Est ce que les utilisateurs peuvent exiger de récupérer le code source de la version L' du logiciel ?

#### Libre vs commercial

- Aucune des familles de licence n'interdit la commercialisation du logiciel!
- Quelles offres commerciales s'articulent avec le logiciel libre ?
- Quels sont les modèles économiques émergeants ?

# 3. Les modèles économiques

## 3.1. L'offre commerciale au service du libre

#### Extrait de la licence CeCill

"... sa spécificité de logiciel libre, qui peut le rendre complexe à manipuler et qui le réserve donc à des développeurs ou des professionnels avertis..."

"... le concédant ne garantit pas que le logiciel est exempt d'erreur, qu'il fonctionnera sans interruption, qu'il sera compatible avec l'équipement du licencié et sa configuration logicielle..."

## **Opportunités induites**

- Rendre plus accessible le logiciel libre
- Offrir des garanties sur le logiciel libre

#### Offres commerciales 1/2

Rendre plus accessible le logiciel libre...

- Distributions packagées Linux Redhat, Ubuntu, ...
- Formations, conseil, adaptation SS2L, SSII traditionnelles sur des produits tels que Moodle, GLPI,...

#### Offres commerciales 2/2

Offre de garantie sur le logiciel libre

- Contrats de supports avec garanties Redhat, Süze pour Linux
- Le modèle Open Source Professionnel Redhat sur serveur d'application Java EE JBOSS, Oracle sur SGBDR MySQL

## **Open Source "Professionnel"**

Une société éditrice de logiciel est conforme au modèle Open Source Professionnel formalisé par JBoss si et seulement si:

- La société développe du logiciel libre
- Les développeurs sont (très majoritairement) employés par la société éditrice.
- Les garanties sont fournies sous forme de contrats de service.

Les développeurs étant dans la société éditrice, celle ci est la mieux placée pour fournir des garanties.

#### Un autre extrait de la licence Cecill

"Le Licencié est autorisé à distribuer le Logiciel Modifié, sous forme de code source ou de code objet, à condition que cette distribution respecte les dispositions du Contrat dans leur totalité"

#### 3.2. Le libre au service de l'offre commerciale

#### Extrait de la licence CeCill B

"... Le Licencié est autorisé à apporter toute contribution au Logiciel..."

"Lorsque le Licencié apporte une Contribution au Logiciel, le Logiciel Modifié peut être distribué sous un contrat de licence autre que le présent Contrat..."

#### Extrait de la licence Cecill C

Lorsque le Licencié apporte une Contribution Intégrée au Logiciel, les conditions de distribution du Logiciel Modifié en résultant sont alors soumises à l'intégralité des dispositions du Contrat.

Lorsque le Licencié crée un Logiciel Dérivé, ce Logiciel Dérivé peut être distribué sous un contrat de licence autre que le présent Contrat

## **Opportunités induites**

- Les contributions permettent la mutualisation => réduction des coûts.
- Les développements libres comme socles de produits propriétaires commerciaux.
- Les licences "no copyleft" ou "weak copyleft" sont qualifiées de "business friendly" par les partisans de ces licences.

## Quelques logiciels libres remarquables

- Fondation Apache "no copyleft" Serveur Web Apache, Tomcat, Geronimo,...
- Fondation Eclipse "weak copyleft" Environnement de développement intégré, Rich Client Platform,...
- Autres "no copyleft" PostgreSQL, Spring Framework, Angular JS,...
- Autres "weak copyleft" Liferay, Alfresco, ...

#### Liste des contributeurs

• Serveur web Apache

Universités, IBM, Redhat, Collab.Net, indépendants...

• Eclipse IBM, Oracle, Ericsson AB,...

Geronimo (serveur d'application Java EE)
 IBM (majorité des contributeurs), Mortbay, SpringSource

#### **Exemple d'offres commerciales**

- · WebShere d'IBM sur Geronimo
- Ericsson AB, Oracle, IBM capitalise sur Eclipse pour fournir des outils de développement adaptés à leur produit commerciaux.

Exemple: Rational Unified Process d'IBM..

Apple
 Mac OS X reponsant sur le système libre Unix Darwin

Les offres présentées sont des offres de logiciels propriétaires.

# 3.3. Le libre au service de l'image de l'entreprise

#### Le Web 2.0 et les réseaux sociaux

- Nouvelle génération d'économie du numérique.
- La valeur : c'est le réseau d'utilisateurs !
  - · Software As A Service
  - · Accès au service simple et/ou gratuit
  - Les utilisateurs participent => utilisateurs qualifiés
  - Les utilisateurs ne sont pas forcément les clients.
- Google, Twitter, Facebook, 37Signals,...

## Quelques projets remarquables

- AngularJS
   Framework de développement de clients web riches par Google
- Ruby On Rails Framework de développement Web par 37Signals
- Twitter Bootstrap Framework CSS et JS de Twitter

Tous ces logiciels sont distribués sous licence de type "no copyleft"

## Le logiciel libre valorise l'image de l'entreprise

· Vitrine technologique

- "Vous aimez ce que nous faisons et bien vous pouvez faire des choses similaires !"
- Création d'un réseau connexe au réseau d'utilisateurs : le réseau de développeurs.
- Pas nécessairement d'offres commerciales liées aux Logiciel Libre
- La boîte à outil est libre, pas les services

# **Questions en vrac**

- Comment interpréter la distribution sous licence libre de l'ensemble de l'offre sur Java par Sun ?
- Un service innovant en terme d'usage peut-il être délivré en LL ?
- Que préférer ? Un modèle construit sur les faiblesses du libre ou un modèle construit sur les forces du libre ?
- Que préférer ? L'ouverture d'un logiciel par son code ou l'ouverture d'un logiciel par une API ?